

<p style="text-align: center;">COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA DELEGATION MISS MARTINIQUE POUR MISS FRANCE</p>
--

La Délégation Miss Martinique pour Miss France a pris connaissance le 5 octobre 2020 des déclarations de Madame Ambre BOZZA à travers la presse et sur les réseaux sociaux.

Son comportement inacceptable a provoqué une totale rupture du dialogue et de la confiance.

Elle accuse sa Délégation de ne pas avoir « tenu ses promesses et d'avoir failli à sa mission ».

Monsieur René JOACHIM, président de la Délégation entouré d'un comité, est chargé chaque année de superviser et d'organiser une élection régionale en vue de présenter une Miss au concours national.

Les relations entre le Comité National et régional sont soumises à une charte déontologique et à un règlement d'élection qui sont obligatoirement signées par les candidates présélectionnées.

La délégation a l'obligation de veiller scrupuleusement à ce que les candidates respectent les règles qui y sont édictées telles que :

- Valeur d'élégance, respect de l'image et des valeurs positives MISS France
- Etre respectueuse des personnes participantes à l'élection qu'il s'agisse des autres candidates, **des partenaires et /ou bénévoles participant à l'élection.**
- Ne pas porter son écharpe ni faire usage de son titre régional sans l'accord préalable de son délégué et soumettre à ce dernier toutes demandes d'interview, reportages etc
- La candidate reconnaît que toute attitude et/ou comportement contraire au règlement, toute atteinte à l'image de l'élection régionale ou à MISS France est susceptible de porter un grave préjudice à celles-ci. La candidate pourra dans cette hypothèse être suspendue ou destituée de son titre par la délégation Régionale.

Ambre BOZZA va enfreindre régulièrement ces règles au point que le 17 février 2020, elle se verra notifier un avertissement de la Délégation lui rappelant ses manquements :

- Gestion personnelle de son planning en faisant fi du fonctionnement de la délégation
- Absence à la réunion de debriefing de sa participation au concours national et de présentation des coiffeuses et maquilleuses officielles au cours de laquelle elle était conviée le 23 janvier 2020.
- Recours à des partenaires concurrents des partenaires officiels
- Utilisation de l'image de Miss Martinique, de l'écharpe et de son titre sans l'aval de sa délégation.

Madame BOZZA aurait dû être purement et simplement destituée, ce que la Délégation n'a pas fait conformément aux principes de délicatesse et d'élégance véhiculés par l'Institution Miss France.

En réalité ce n'est pas la délégation qui a failli à sa mission, c'est la Miss qui n'a honoré ni son Titre ni ses obligations contractuelles.

Madame BOZZA affirme que la Délégation a laissé à la charge de ses parents l'achat de toutes ses tenues.

FAUX. La délégation MISS MARTINIQUE a payé la somme de 2307,50 € à la société VAL CREATIONS le 1/10/2019 pour la constitution de son trousseau contenant plusieurs robes de gala.

Madame BOZZA affirme que le Président de la Délégation aurait vendu à ses parents des billets d'invitations gratuits.

FAUX. La société IDILLE a établi le 19 décembre 2019 une facture au nom de Michel BOZZA d'un montant de 320 € correspondant à l'achat de 2 places pour la soirée de Gala de l'élection Miss France.

Madame BOZZA reproche à la délégation de ne pas avoir remboursé le billet d'avion avancé par ses parents pour une valeur de 700 €.

OUI C'EST VRAI mais ce n'est pas ce qui avait été convenu. Il n'a jamais été demandé à ses parents d'acheter de billet. En effet, la convention de partenariat passée avec le Comité Martiniquais du Tourisme prévoyait un quota de billet dont celui de la Miss. Mais la famille BOZZA a encore décidé de faire autrement en achetant le billet de sa fille. La demande de remboursement formulée par les parents de BOZZA a constitué une dépense supplémentaire pour l'association qui bénéficiant de peu de moyen, a rencontré quelques tensions de trésorerie qui n'ont pu permettre le paiement du chèque. Au lieu de représenter le chèque, Monsieur BOZZA a préféré s'en servir comme trophée pour salir l'image de la Délégation. L'avocate du Comité, Maître Angéline JOLLY-NICOLAS entrera en contact avec Monsieur BOZZA dès la semaine prochaine afin de lui remettre la somme de 700 € en espèces à charge pour lui de rendre le chèque du même montant.

Madame BOZZA n'a bénéficié d'aucun soutien de sa délégation pendant la crise sanitaire et été contrainte de devenir transparente.

FAUX. La délégation a validé auprès de Martinique la Première, le magazine OPEYI qu'elle présente.

La Délégation Miss Martinique s'est entourée d'un Nouveau Comité de Direction et d'Organisation. Or Monsieur MAGDELONNETTE, membre de l'ancien Comité, aveuglé par l'esprit de revanche, jette le discrédit sur la nouvelle équipe dans le seul but de salir son image et empêcher la tenue de l'élection Miss Martinique pour Miss France 2021 prévue le 24 octobre 2020.

Il est bon d'informer que Stéphane MAGDELONNETTE se rapproche des Partenaires officiels de la Délégation dans le but de faire échouer les contrats de partenariat.

Force est de constater qu'Ambre BOZZA et sa famille se sont laissés instrumentalisés par ce personnage peu scrupuleux. C'est dommage...

Le Président de la délégation Miss Martinique pour Miss France et Monsieur Miguel LIMOL, responsable du Nouveau Comité de Direction et d'Organisation ont souhaité que toute la lumière soit faite autour de ce bad buzz destiné à leur nuire.

Ils remettent à la Presse un dossier contenant toutes les preuves venant corroborer les propos du présent communiqué et sont déterminés à agir en justice en cas de nouvelles dénonciation calomnieuse.

La Délégation et son nouveau Comité ont toute la confiance de MISS FRANCE ORGANISATION qui ne connaît que trop bien les protagonistes de cette sombre histoire.

Monsieur Miguel LIMOL tient personnellement à remercier le CMT ainsi que l'ensemble des élus, son personnel et la présidente de l'Institution de lui avoir fait confiance.

Le Nouveau Comité de Direction et d'Organisation est prêt à offrir à la Martinique une nouvelle dynamique et qui sait...ramener la Couronne.